Rémunération

Fiche Technique N° 50 GESTION DE L'ANCIENNETÉ



Date de création : 14/04/2006

Date de mise à jour : 13/05/2006

Accord sur les Rémunérations DHL Express

Chapitre 2 - 3.4.4 page 13

Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Validé ☑ En diffusion ☑

PERSONNEL CONCERNE

La gestion de l'ancienneté concerne tous les salariés de DHL Express quel que soit leur statut.

PRINCIPES DE LA GRILLE DHL EXPRESS

Le salaire mensuel brut de base des salariés relevant des statuts ouvrier, employé, agent de maîtrise et haute maîtrise évolue selon les barèmes suivants :

Ouvrier sédentaire et Ouvrier roulant (Messagerie, Conducteurs Courte et Longue Distance)

Ancienneté	avant	après	après	après	après	après
	2 ans	2 ans	5 ans	10 ans	15 ans	18 ans
Évolution par rapport au	0%	2%	4%	6%	8%	9%*
salaire de base minimum						10%**

^{*}au 1er Avril 2006

Employé et Agent de Maîtrise

Ancienneté	avant	après	après	après	après	après
	2 ans	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans
Évolution par rapport au	0%	3%	6%	9%	12%	15%
salaire de base minimum						

Cadre

Ancienneté	avant	après	après	après
	5 ans	5 ans	10 ans	15 ans
Évolution par rapport au salaire de base minimum	0%	5%	10%	15%

- Lors d'un changement de palier d'ancienneté, les salariés dont le salaire brut de base est supérieur au salaire minimum du nouveau palier d'ancienneté prévu par la grille des salaires DHL Express, bénéficient au minimum de 50% du montant de la majoration entre ces deux paliers.
- Pour les cadres, un contrôle individuel de cohérence à la grille sera effectué à chaque palier d'ancienneté.

^{**}au 1er Janvier 2007

Rémunération

Fiche Technique N° 50 GESTION DE L'ANCIENNETÉ



Date de création : 14/04/2006

Date de mise à jour : 13/05/2006

Accord sur les Rémunérations DHL Express

Chapitre 2 - 3.4.4 page 13

Statut: Visa RPS/BPO/Juridique

Validé ☑ En diffusion ☑

PLANNING DE MISE EN ŒUVRE

Ces règles sont applicables à compter du 1er avril 2006.

CONVERGENCE

- Au 1^{er} avril 2006, le salaire de base de chaque salarié présent, et quel que soit son statut d'origine, devra être au moins égal aux minima de la grille DHL Express correspondant à son Statut-Coefficient-Ancienneté.
- Compte tenu des contraintes techniques de mise en œuvre de ces mesures sur les systèmes de Paie, la mise en œuvre effective est prévue au 1^{er} Juillet 2006 avec effet rétroactif au 1^{er} Avril 2006.
- Les collaborateurs issus de l'ex périmètre DHL International continuent à acquérir l'ancienneté de leur statut d'origine jusqu'au 31 décembre 2006. Au 1^{er} avril 2006, un contrôle de cohérence à la grille DHL Express sera opéré en ajoutant au salaire de base la prime d'ancienneté perçue.

ILLUSTRATION

Passage au plot d'ancienneté supérieur

Statut Coefficient	Ancienneté du salarié	Salaire mensuel de base du salarié	Salaire mensuel de base de la grille pour 6 ans d'ancienneté	Nouveau salaire minimum
Employé Coefficient 125	Passage à 6 ans	1365,91€	1405,70€	1405,70€
Employé Coefficient 125	Passage à 6 ans	1420,00€	1405,70€	1439,90€ 1420,00€ + 19,90€ (1405,70 - 1365,91*) / 2 = 19,90

^{*}salaire minimum à 3 ans d'ancienneté